



CANTON DE CHAMPLAIN

RÉUNION PUBLIQUE

le 13 juin 2017

SALLE MUNICIPALE

MEMBRES PRÉSENTS: Gary J. Barton, maire
Troy Carkner, conseiller
Paul Emile Duval, conseiller
Jacques Lacelle, conseiller
Helen MacLeod, conseillère
Gérard Miner, conseiller
Pierre Perreault, conseiller
Normand Riopel, conseiller

ABSENCE MOTIVÉE: Marc Séguin, conseiller

AUSSI PRÉSENTS: Paula Knudsen, directrice générale-trésorière
Nathalie Boulerice, trésorière adjointe
James McMahon, directeur des travaux publics
Dominique Lefebvre, urbaniste
Lisa Burroughs, directrice des parcs et loisirs

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19 H

Ouverture de la séance à 19h00.

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Aucun conflit noté.

MODIFICATION PROPOSÉE AU ZONAGE PROPOSÉ - SUCCESSION DE BERTRAND VILLENEUVE

La proposition de modification au règlement de zonage affecte le terrain situé au 1234, chemin Greenlane Ouest, étant la partie du lot 12, concession 3 portant le numéro de rôle 0209-006-003-05402 dans l'ancien canton de Hawkesbury Ouest, maintenant dans le canton de Champlain comme démontré sur la carte d'emplacement. Le site en question est désigné 'secteur des politiques rurales' au Plan officiel des Comtés unis de Prescott et Russell.

La proposition de modification au règlement de zonage changera le zonage d'une portion de la propriété du 1234, chemin Greenlane Ouest, étant la partie à être retenue de la demande d'autorisation B-026-2017 de « zone rurale (RU) » à « zone rurale – exception spéciale (RU-52) », afin de reconnaître l'existence de l'écurie jusqu'à la construction d'une unité d'habitation moment où elle satisfera à la définition d'une ferme, permettre la réduction de la marge de recul pour un bâtiment qui héberge le bétail et accorder une exception pour la hauteur d'un bâtiment abritant du bétail lié à une ferme.

L'urbaniste a résumé la modification proposée, qui sera une condition de la demande d'autorisation B-026-2017 qui a pour but d'agrandir la propriété voisine du 3240, chemin Greenlane Ouest.

Personnes présentes :

Il n'y a eu aucune question de la part du public.

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN PRÉLIMINAIRE DE LOTISSEMENT (LOTISSEMENT GOYER (No. 050-S-17-002))

Le Service d'urbanisme et de foresterie des Comtés unis de Prescott et Russell a reçu une demande complète d'approbation d'un plan préliminaire de lotissement composé de 110 unités d'habitation, réparti en 30 résidences unifamiliales et 80 logis jumelés. Le terrain concerné sera entièrement desservi par le réseau municipal d'aqueduc et d'égout sanitaire. La propriété est située à l'intérieur des limites du village de L'Orignal, plus précisément au bout des rues Victoria et Pilon.

L'urbaniste a résumé le projet de lotissement proposé et a souligné les études qu'a entreprises le requérant. Elle a indiqué que le Conseil examinera l'ébauche des conditions que pourra imposer le Canton au cours de la réunion régulière qui suivra la réunion publique.

Personnes présentes :

Il y a eu quelques questions et craintes de la part du public. Monsieur Mario Léveillé s'inquiétait de la flore et de la faune sur place. Madame Charlene Debransky, quant à elle, s'inquiétait du type de logis proposé, c'est-à-dire si cela incluerait des logis loués et quel serait l'accès des gros camions en cours de construction. L'urbaniste a indiqué que le Canton ne peut déterminer si un logis est occupé par un(e) propriétaire ou un(e) locataire; elle a ajouté que le requérant conclura une entente de services avec le Canton, ce qui régira l'accès à la construction et les phases du projet (le cas échéant).

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Subséquent, il fut

Résolution 2017-217

Proposé par: Jacques Lacelle

Appuyé par: Paul Emile Duval

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion publique conviée afin de discuter d'une modification proposée de zonage (Succession Bertrand Villeneuve) et un plan préliminaire de lotissement (Lotissement Goyer) soit ajournée.

ADOPTÉ

La réunion publique a été ajournée à 19h27.

GARY J. BARTON, MAIRE

ALISON COLLARD, GREFFIÈRE